

Règlements du CPA Farnham

Habillement

1. Le casque homologué CSA est obligatoire selon les règlements de Patinage Canada jusqu'à ce que l'écusson 5 soit réussi. Ensuite, il devient facultatif mais toutefois conseillé afin de prévenir les blessures à la tête en cas de chute.
2. Les qualités d'un bon patin : procure un ajustement ferme mais confortable, procure un soutien solide de la cheville et la lame est bien droite avec un affûtage précis. Affûtage aux quinze heures.
3. Les vêtements portés doivent être chauds, légers et confortables mais ajustés, de façon à permettre une bonne liberté de mouvements tout en demeurant sécuritaires. Les capuchons sont fortement déconseillés.
4. Des gants/mitaines sont obligatoires afin de protéger le patineur en cas de chute et le garder au chaud.
5. L'habillement recommandé pour l'Étape Mini-Glace est un pantalon souple et un survêtement style coupe-vent.
6. La patineuse peut porter la jupette ou la robe, le collant beige de patins et/ou le «legging» noir.
7. Aucun jeans ne sera toléré.
8. Les cheveux longs doivent être attachés (visage dégagé).
9. Les bijoux sont interdits.

Comportements à adopter

10. Se présenter à l'heure aux cours.
11. Attendre qu'un Entraîneur soit présent sur la glace avant d'y accéder.
12. Aucune gomme ou bonbon sur la patinoire.
13. Se relever immédiatement après une chute.
14. Lorsque vous ne patinez pas, appuyez-vous dos à la bande.
15. Il est interdit de jurer, donner des coups, se tirer et/ou chamailler sur la glace ou dans l'aréna. Une attitude positive est attendue.
16. Tous les patineurs doivent respecter les consignes des Entraîneurs présents sur la glace.
17. Chaque patineur doit agir avec respect (langage, gestes, attitude) autant envers les autres patineurs qu'envers les Entraîneurs et les bénévoles du Club.
18. L'Entraîneur responsable se réserve le droit de sortir de la glace un patineur qui a une perte d'intérêt dans ce sport ou toutes personnes ne respectant pas les règlements.
19. Les bouts de glace sont réservés pour les sauts et le centre pour les pirouettes.
20. Un patineur qui pratique son solo avec son Entraîneur, au son de sa musique, a priorité.
21. Les patineurs Étape 3 et moins doivent être sous la supervision de leur Entraîneur en tout temps.

Règlements du CPA Farnham (suite)

Code de conduite pour les parents

22. Un adulte responsable devra toujours être présent à l'aréna pour les enfants de moins de 12 ans.
23. Le parent doit agir avec respect (langage, gestes, attitude) envers les Entraîneurs et les bénévoles du Club.
24. Aucun parent n'est toléré le long des bandes, aux bancs de joueurs ou sur la glace et ce, en aucun temps.
25. Il est normal qu'un jeune débutant ne soit pas attentif à 100% durant une heure complète. Cette situation évolue avec le temps et les Entraîneurs sont attentifs aux particularités de chaque enfant. Les parents doivent laisser les enfants sur la glace et les surveiller à partir des estrades.
26. Veuillez vous adresser à l'Entraîneur, après les cours, pour tout commentaire.

Engagement

Je m'engage à respecter les règlements du Club de Patinage Artistique de Farnham pour le bon déroulement de la saison.

Tout manquement ou toute conduite inacceptable ou antisportive de la part du patineur ou d'un membre de sa famille pourrait mener à une expulsion de CPA.

J'atteste que j'ai lu et compris les règlements et je confirme que moi et mon (mes) enfant(s) les respecterons.